Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 27 Joumada I 1444
21 Décembre 2022

N° 151

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2301**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2301**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2303**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2304**
Homologation de résolutions **2305**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2305**
Avis aux créanciers **2306**
Convocations
Sociétés anonymes **2308**
Divers
Avis au public **2309**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Privée

Le nom de la société : Entreprise Borj El-akerma de Transport et des Services

Type d'entreprise : régionale

Le montant du capital souscrit de la société : 20 000 dinars

Adresse du siège social : Borj El-Akarma Al-mdhilla - Gafsa.

Thème de l'entreprise :

- Le transport

- Entretien

- Prestations de service

- Recyclage

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt des statuts de la société auprès du Tribunal de Première Instance de Gafsa : 12 décembre 2022 sous le numéro 52834.

Le domaine juridique : 50 actions sont placées, correspondant à 20 000, à libérer immédiatement et à distribuer à ceux qui souhaitent contribuer à une base d'actions pour chaque personne, selon ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel. Décret n° 15 du 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées et En cas de dépassement du nombre spécifié, notification lui sera faite par notaire exécutant et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

- La convocation à la session plénière constitutive aura lieu le 24 décembre 2022 au Club des jeunes, Borj Al-Akarma, et l'invitation à celle-ci se fera par publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, en plus de cela cette annonce a été affichée au siège de la délégation et au siège de la municipalité.

Fondateurs :

- Ghaylan Bouali, résident de Borj Al-Akarma : 97112660

- Abdel Majid Akermi, résident de Borj Al Akarma : 40362486

- Fakher Amara, résident de Borj Al-Akarma : 92970674

- Daad Akermi, résidente de Borj Al-Akarma : 41347264

- Zoubaida Akarama, résidente de Borj Al Akarma : 92046931

- Azza Kadri, résidente de Borj Al-Akarma : 94827121

- Raouia Bouali, résidente de Borj Al-Akarma : 23893230.

2022R02994SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Lipp-Distribution SA

SA au capital de 21 470 860 DT

28 rue 8601 - ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juillet 2021 (procès-verbal enregistré RF Charguia, le 10 novembre 2022, n°22709140, quitt 127295) a renouvelé le cabinet «MS LOUZIR» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 août 2022, (procès-verbal enregistré RF Charguia, le 10 novembre 2022, n°22709139, quitt 127293), a décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de l'administrateur M. Archil JAPHARIDZE.

- Nomination de M. Damien GROS comme nouvel administrateur pour la période restant à courir du mandat de l'administrateur démissionnaire soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat du cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Les procès-verbaux ci-dessus ont été déposés au Centre National des Entreprises le 21 novembre 2022 sous le n°2022138141.

2022R02999SANB2

Notice Projet d'Augmentation de Capital 4 670 000 DT de la société

PHARMA HEALTH-SA

Identifiant Unique : 1621267P

1. Dénomination : PHARMA HEALTH-SA

2. Forme juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

3. Siège social : Zone Industrielle BOUTEFFAHA Béja nord 9000

4. Objet social : Industrie Pharmaceutique

5. Capital actuel : 4 800 000 DT

6. Durée : 99 ans

7. Augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 12/12/2022 a décidé l'augmentation de capital en numéraire et par conversion des comptes courants actionnaires d'un montant de 4 670 000 dinars avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription pour le porter de 4 800 000 à 9 470 000 dinars.

8. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, du 12/12/2022, a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 15/12/2022 sous le n°22505609 quittance n°8694 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 16/12/2022 sous le n°AC051852022

9. Nombre d'actions : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 4 670 actions nouvelles.

10. Valeur nominale : la valeur nominale de chaque action à souscrire est fixée à mille (1 000) dinars.

11. Lieux de versement des souscriptions : Banque de Tunisie Agence Bousalem n° : 05 406 0000350870150 91

12. Délais de souscription : la souscription doit être intégralement réalisée selon les délais légaux avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration des dits délais.

2022403103SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté Restauration et Loisir «Hong Kong»

SARL au capital 12.000 D

85, Av. Taieb M'Hiri Tunis

M.F : N°0031026 G/M/000

Suivant PV ordinaire, enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 8 décembre 2022 sous le n° 2205541/096785, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 16/12/2022 sous le n°2022167620.

Il a été décidé :

- Augmentation de capital, la part est devenue 40 dinars au lieu de 10 dinars.

Abdelfattah Marzoughi : 150 parts - valeur 6.000 D

Hédi Marzoughi : 50 parts valeur - 2.000 D

Sami Marzoughi : 50 parts valeur - 2.000 D

Sara Marzoughi : 50 parts valeur - 2.000 D.

- Renouvellement de la Gérance pour Mr Abdelfattah Marzoughi pendant une durée indéterminée.

2022T01354SRLB2

Société TONTON

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100.000 DT

Siège social : Avenue Majida Boulila Imm City Center Sfax

Matricule Fiscal : 1074878N/A/M/000

Suivant protocole de cession de parts sociales à Sfax en date du 3 septembre 2013, enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 25 septembre 2013 Enregistrement n°13104592 Quittance n°M005064, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax Mr. Mourad Farroukh a cédé une part sociale qu'il détient au capital social de la société «TONTON» à Madame Mariem Harguefi.

Suivant procès-verbal extraordinaire en date à Sfax le 3 septembre 2013, enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 24 septembre 2013 Enregistrement n°13804565 Quittance n°M005031, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax, il a été décidé l'acceptation d'un nouvel associé et l'approbation du protocole de cession des parts sociales.

2022X01591SRLB2

IEG TUNISIA CORPORATE ADVISORY

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Bloc B 5ème étage, appartement B5-2, immeuble la percée verte de "Joumaira Immobilière", Avenue Neptune, les Jardins de Carthage, 1090 Tunis

Identifiant unique : N°1269348/V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 13 décembre 2022 sous le n°22505537 Q. n°8591 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 16 décembre 2022 dossier n°2022166935 les associés ont décidé :

- L'augmentation du capital pour le porter de 221.500DT à 1.000.000DT ;

- Le renouvellement du mandat du gérant Mr Khaled Fakhfakh pour une période de 5 ans;

- La nomination du Mr Mohamed Frikha commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

- La mise à jour des statuts de la société.

2022403093SRLB2

HIM FOOD SARL

Société à Responsabilité limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Mall Of Sousse, BP 133 - Kalaa Kebira - 4060 Sousse

I.U : 1645302C

Suivant le procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire des associés du 31/10/2022 enregistré à la Recette des finances de Kalaa Kobra en date du 1/11/2022 sous QN°60496 EN°22702195.

Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Mehdi Kacem en sa qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1645302C le 29/11/2022 sous le dossier n°2022146829.

2022403096SRLB2

SIPERFINA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 52.020 Dinars

Siège social : 43, Avenue Habib Bourguiba - Le Colisée - Tunis

I.U : 1024880E

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 14/12/2022 enregistré à la Recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 14/12/2022 sous QN°M008631 En°22805563 & suivant les statuts mis à jour du 14/12/2022 enregistrés à la Recette de l'enregistrement des

Actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 14/12/2022 sous Qn°M008632 En°22805564

Les associés ont décidé la mise à jour de l'identité des associés.

Mr. Bernard SIAU a démissionné de ses fonctions de gérant.

Les associés ont décidé de nommer Mme. GOUTAGNY Ingrid Hélène Elisabeth en qualité de 2ème gérante pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle

Les associés décident la refonte des statuts et approuvent les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du P.V et des statuts mis-à-jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1024880E le 15/12/2022 sous le dossier n°2022166125.

2022403099SRLB2

SOCIETE TOLEDE DES SERVICES

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège social : 1 Avenue des Nations Unis 1002 Tunis

Identifiant unique : 1726655B

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8/12/2022, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 13/12/2022, enregistrement n°22505373, quittance n°M105444, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 16/12/2022 sous le n°2022166770 il a été décidé :

1. La dissolution de la société et nomination de M. Lassaad SMEIDIA en tant que liquidateur de la société.

2022403100SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société RAYANA FOUNDATION

SUARL en cours de liquidation

Siège social : 04, Rue Achtart, Nord Hilton 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°1183586 L

Suivant le procès-verbal de la réunion des héritiers en date du 22 octobre 2022, enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène le 24 novembre 2022 sous le n°22506976, Quittance n°91107, il a été constaté la dissolution de la société pour cause de décès de l'associée unique et la nomination d'un liquidateur en la personne de Monsieur Wael Makni domicilié au 41, Avenue Kheireddine Pacha - Montplaisir Bloc C - 4ème étage IU 1288451 Z.

Une copie du procès verbal du 22/10/2022 a été déposée au registre national des entreprises le 15/12/2022 - récépissé de dépôt n°2022164992.

2022403106SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Kelibia le 14/12/2022 sous le n°22203135 quittance n°M075152 Mr Hassen Ben Nouri Agaagui a vendu à Mr Mohamed Faouzi Ben Ali Balloum la totalité du fonds de commerce exploité comme café 1ère catégorie sis à la place de la République Kelibia.

Les oppositions seront reçues chez le vendeur à son adresse sise à la rue Chedly Khaznadar Kelibia pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 21/12/2022

2022T01355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis le 13/12/2022 quittance M109307 enregistrement n°22203898 Mme Raoua Nasri CIN 09172942 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la rue Younes Ben Smat cité Ben Younes Wed giryana Tunis à Mr Aymen Ben Younes CIN 08732712. Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T parution de cette annonce au journal le Temps le 20/12/2022.

2022T01356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 5/12/2022 enregistré à la recette des finances cité Al Zouhour Tunis en date du 9/12/2022 sous le n°22201510, quittance n°M061623, Monsieur Walid Ben Slema, a vendu à Monsieur Farid Touati la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce d'alimentations générales au local sis au numéro 77 rue Sabra et Chatila cité Al Zouhour Tunis.

Les oppositions seront reçues auprès du cabinet de maître Weslati Marwa avocate à la cour d'appel, sis au n°18 avenue d'Egypte Lafayette Tunis (appartement numéro 8), dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 17 décembre 2022.

2022R02989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Fouchena le 01/12/2022 quittance n°M095846, enregistrement 22205282. Mme Houda Bent Kamel Ben Ifa Baskri a vendu la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de viande et volaille et ses dérivés en détails sis au 30 rue Kasantina cité Nozha 2082 Fouchena Ben Arous à Mr Mohamed Amine Ben Lasaad Ben Hsan Boueich.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 14/12/2022.

2022R02990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/9/2022 enregistré à la recette des finances à Ezzahra le 12/9/2022 sous le n°22201932, quittance n°M052036 Mme Henda Adili titulaire de la CIN n°07044627 délivrée le 5/10/2005 a vendu à la société Pâtisserie lune De Miel de matricule fiscal 1786118M représentée par son gérant Monsieur Montassar Gharbi titulaire de la CIN n°05759425 délivrée le 02/02/2017, la totalité du fonds de commerce sis à A12 résidence Ramsisse Magasin n°1 avenue Habib Bourguiba Ezzahra et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié le 19/11/2022 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2022R02997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9 décembre 2022 enregistré à la recette des finances avenue Abou Kacem Chebbi Sfax le 13 décembre 2022 quittance n°M137927 enregistrement n°22205227, le sieur Taha Chaabene C.I.N 11004038 a vendu au sieur Najib Boudawara C.I.N 01288023 la totalité du Fonds de commerce prêt à porter sis au coin de la rue de la grande mosquée n°1, croisement de la rue de la grande mosquée et Elkassaba Sfax, pour la vente des jouets et cadeaux. Toutes les oppositions doivent être effectuées chez l'acheteur au local sis au coin de la rue de la grande mosquée n°1, croisement à la rue de la grande mosquée et Elkassaba Sfax, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication.

Cet avis est publié au journal "Alchourouk" le 16 décembre 2022.

2022X01607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte légalisé le 20/9/2022 et 8/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane El Fehri sous le n°22202444, Quittance n°M051927, Mr Sahbi Zoghlemi (cin 06425034) a cédé à Mr Fadi Dahmani (cin 09383146) le fonds de commerce (pâtisserie et glace), identifiant unique K0909221) sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Dar Chaabane El Fehri.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'Avocate Maître Souissi Manoubia sise à 1 Rue d'Algérie - Nabeul dans les 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal La Presse du 17/12/2022.

2022403092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 15/12/2022 quittance n°106405 enregistrement n°22205431 Mr. Oualid Cheheb titulaire de la C.I.N n°07045955 a vendu tout le fonds de commerce d'un salon de thé à Mr. Mohamed Khouildi titulaire de la C.I.N n°01783604 sis au local n°61, rue Farhat Hached Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à son adresse à la Rue Chebibi Balaoui Wardia3 - Kabaria dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 20 décembre 2022.

2022403095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Nemssa - Tunis le 16/12/2022 quittance n°M098827 enregistrement n°22205661 Mr. Wissem Eddine Kaboudi titulaire de la CIN 05456330 a vendu un fonds de commerce destiné pour la vente et la réparation des pièces de rechanges des motos sis au 19 rue Borj Bourguiba - Le Passage Tunis à Mme Imen Khmiri titulaire de la CIN 05477695. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 22 décembre 2022.

2022403098FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Nom : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE Conservation des eaux et des sols

Siège social : Bouzakam henchir el kassaa Kasserine Sud.

Les membres :

Président : Farhat Missaoui

Trésorier : Wadie Missaoui

Membre : Aimen Missaoui

Reçu du 03/08/2021.

2022R02988APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Nasser pour les Seniors et la Solidarité Sociale.

Siège social : Cité des Juges, rue Mahdia, Boumhal Al Bassatine, Ben Arous.

Objectifs :

1- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale aux personnes âgées.

2- Chercher à sensibiliser l'opinion publique aux besoins des personnes âgées et à la nécessité de les protéger et de les prendre en charge.

3- Etablir des relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les Membres :

Présidente : Khamassi Henda

Vice présidente : Atri Zaineb

Secrétaire général : Akaichi Majid

Trésorière : Alarnaout Karima

Membre : Zoghlami Ahmed.

2022R03002APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Sanabel Al-Khair à Bouhajla

L'adresse du siège de l'association : Rue du 14 Janvier, Bouhajla 3180.

Une association générale

Ses objectifs :

Contribuer à l'apport d'une aide matérielle et morale au profit de ceux qui ont perdu le lien.

Travailler pour suivre, participer et exprimer son opinion dans l'avancement des projets de développement et de services à Bouhajla.

Participation à des festivals et événements culturels.

Organiser des activités culturelles et récréatives pour les jeunes.

Président : Najib Selmi.

Trésorier : Firas Selmi.

2022S01502APSF1

Syndicat des Copropriétaires Résidence Dar Alhayat 1 - Arriadh 5 Sousse

En application de stipulation du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 11/12/2022 enregistré à la recette des finances de cité Arriadh Sousse le 16 décembre 2022 enregistrement n°22702781, Quittance n°M070447 l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un syndicat dénommé syndicat des Copropriétaires Résidence DAR ALHAYAT1 avec désignations des membres du syndicat :

M. Sayf Eddine Amar : Président du syndicat

M. Med Bechir Mabarki : Trésorier

M. Lotfi Sayahi : Vice-président

Mme. Souaad Gmach : Secrétaire générale

M. Riadh Lkhdhar : Membre

Mme. Ilhem Hosni : Membre.

2022S01503APSF1

Constitution du syndic de la résidence Chadaa el Azhar

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Chadaa el Azhar sise à la rue Abdallah Ibnou Abi Bakr Cité El Bousten Borj Louzir Ariana daté du 01 octobre 2022 dont son P.V. a été enregistré à la recette des finances sous le numéro 22703326 en date du 01 novembre 2022 et sous le numéro de reçu M073958 et où sont élus Mme Sihem Ghorbel présidente du syndic et Mr Montasar Saidani trésorier du syndic et Mejdi Bejaoui secrétaire général et Omar Jlassi comme membre du syndic.

2022403102APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Résidence SALIM

Rue Kheireddine - Radés

Suivant PV daté du 10/10/2022 enregistré à la recette des finances Radés du 15/12/2022 sous le n°22803622 quittance n°M079757 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire :

Mr. Jihed Kahouli : Président

Mr Hichem Hamida : Trésorier

Mme Wided Hamedi : Secrétaire générale.

2022T01353APSF2

Syndic des Copropriétaires Résidence EMNA

Adresse : Résidence Emna Lotissement Neapolis Cité El Ghazala 2083

M.F. : N°1697805/HNN000

Suite à l'assemblée générale des Copropriétaires de la Résidence Emna du 26/11/2022 enregistré à la recette des finances Raoued le 7/12/2022 Quittance n°M124347, Enregistrement n°22705157. Il a été décidé :

1/ L'approbation à l'unanimité des rapports moral et financier du syndicat des copropriétaires Résidence Emna jusqu'à fin novembre 2022.

2/ L'élection à la majorité d'un nouveau bureau composé comme suit :

- Rached Rebaii : Président du Syndic.

- Khaled Fekih : Trésorier

- Kais Beji : Secrétaire Général.

3/ Approbation pour la désignation d'un syndic immobilier professionnel «société Walid DHAOUI».

2022403105APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un navire aux enchères publiques

Maître Marnissi Lamia

Avocat à la cour de cassation

Rue Roi Houssine Hechmi - Nabeul

Matricule fiscal : N°937278LAP000

Nom du poursuivant : Agence des ports et des installations de pêche représentée par son gérant inscrite au

registre de commerce sous le n°B191761998 siège social sis au port de pêche de la Goulette Tunis élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Marnissi Lamia avocat à la cour de cassation Rue Roi Houssine Hechmi Nabeul.

Partie saisie : Société Ismaiil de développement et d'exploitation agricultural enregistré au registre de commerce sous le numéro b111301196 sis au 41 rue Khaireddine Becha bloc A - Belvédère Tunis.

Titre en vertu duquel il agit : état de liquidation numéro 2516 émis par le président directeur général de l'agence des ports et des installations de pêche en date du 28 janvier 2020.

Caractéristiques du navire saisi : portant le nom "salim" se trouve actuellement au port de Sidi Dawed longueur 15m.09 cm largeur 4m 65 cm, profondeur 01 m83 cm Immatriculé au quartier maritime sous le n°NA0072.

Mise à prix et conditions de la vente : la valeur de navire saisie est douze mille dinars (12.000.000) sans compter les frais de poursuite

Conditions de vente : La vente sera attribuée au dernier offrant avec l'obligation de son coté de déposer le montant d'achat à la caisse de dépôts et consignation à la trésorerie dans le délai prévu à l'article 121 du code de commerce maritime ainsi que les frais de poursuite qui seront payés à l'avocat susvisé séparément au premier montant.

Date et lieux de l'enchère : Mercredi 18/01/2023 à 9 h du matin à la salle d'audience au tribunal de première instance de Nabeul et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant Maître Marnissi Lamia.

2022R02998VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue de la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Hachicha Noemen Ben Sadok, titulaire de la C I N n°05239827, demeurant à la route sidi Mansour Km 12, n°162 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis à la route Habena km 12 Sfax, d'une superficie de 400 m², non clôturé et qui présente juste l'assiette d'une maison de 170 m² avec seulement des bornes en ciment. Le terrain est prés du foyer de Sidi Mansour et du lotissement de l'AFH, il est sous la tutelle de la municipalité de Sfax région Sidi Mansour. Du Nord Zahw, Est une entrée de 6 mètres de largeur, ouest les héritiers de Habib Ben Ahmad, au coin Trabelsi Abdelaziz.

Mise à prix : Soixante six milles et six cent dinars (66.600, 000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, lundi 16 Janvier 2023 (16/01/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax à la rue Abou Elkacem Chebbi Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X01606VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Tribunal de première instance de Mahdia - Affaire N°89

En date du 10/8/2022, et suite à la requête n°92 déposée par Maître Mohamed Turki avocat, demeurant à l'avenue Béchir Sfar Mahdia au profit de Hassine et Mohamed Mohsen et Ridha et Hafedh fils de Jilani Ben Hassine Farhat, sollicitant la distribution de la somme de (117.180,260) revenant de la vente des biens meubles de la société «Centrale Pâtissière Mahdia SARL» (Suite à l'exécution du jugement n° 907/18 délivré par le tribunal de première instance de Mahdia en date du 15/4/2019) consignée à la recette des finances de Mahdia en vertu de la quittance n°M030303 en date du 30/6/2021, le juge chargé (par intérim) de la distribution des deniers et la classification des créanciers a décidé l'ouverture des procédures de distribution de ladite somme.

A cet effet, et puisqu'il s'est avéré qu'une autre requête antérieurement déposée au même sujet, souscrite sous le n°89, le juge de distribution des derniers a décidé le 17/10/2022, de joindre la requête n°92 à la requête n°89 pour rendre un seul jugement entre les mêmes parties, concernant la même somme consignée, et ce pour unifier les procédures et éviter la délibération de deux jugements contradictoires.

Conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale tout créancier souhaitant participer à la distribution desdits derniers, doit à peine de forclusion, soumettre par écrit au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ses titres de créance avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel la domicile est élu de droit pour le produisant, et ce au plus tard dans les trente jours suivant cette publication ou la réception d'un avis par une lettre recommandée.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022R03001VEPA2

Avis de distribution

En date du 31/11/2022, il a été décidé par monsieur le juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Kairouan dans l'affaire n°88 d'ouvrir les procédures

de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôt et consignation en date du 17/9/2021 et 8/10/2021 suivant reçu n°M057880 et M062939.

Tout créancier éventuel doit présenter ses titres de créance au greffe sus indiqué dans un délai de 30 jours à compter de la date de la publication du présent avis.

Cet avis est rédigé en application de l'article 468 du CPCC.

Les dispositions de l'article 468 susvisé doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertions et sommation prévus aux deux articles précédents.

2022R03003VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Société Tunipack

Route de Tunis Zone industrielle Akouda - Sousse

Mat. Fiscal : 44530M

Suivant jugement du tribunal de première instance de Sousse en date du 12/12/2022 dans l'affaire n°4837 et la déclaration de la faillite de la société Tunipack.

La désignation de Mme Ameni Ezitouni Juge commissaire et Mr Mohamed Ben Mongi Braham syndic de faillite, et ordonne à l'opposition des scellés sur le siège de la débitrice et ses contenues.

Les créanciers sont appelés à remettre au syndic de faillite à son adresse avenue Yaser Arafet El Ghrabi 4011 Hammam Sousse leurs titres de créances et ce conformément au délai et procédures légales.

2022S01504VEPA2

Vente de biens mobiliers et machines de la société en faillite "SIS"

الشركة التونسية للمواد الصحية

MF : 0984437X

Zone industrielle de Gaafour

Capital social : 1081.000.000DT

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°15 :

- Lot machines, équipements bureautiques lot matière première (Cahier des charges n°1).

- Un chariot élévateur (Cahier des charges n°2).

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition du lot de machines lot matières premières, le chariot élévateur ou les équipements doivent soumettre leurs offres au plus tard le 30 décembre 2022. Le retrait des cahiers des charges se fait au bureau du séquestre, situé dans l'appartement A 3-1, Immeuble Fill 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70 726 395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2022403094VEPA2

Remplacement d'un liquidateur

Suivant la décision du tribunal de première instance du 25/10/2022 dans l'affaire numéro 36/2016 (liquidation), il a été décidé la nomination de Monsieur Mohamed Bedis Ben Nasr à la place de Monsieur Ahmed Kedher domicilié au 11 Rue Belhessen Jrad, Ariana. Tél : 98 761 282, en qualité de liquidateur des biens de Monsieur Salah Hammami.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet de liquidateur dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2022403097VEPA2

Ouverture des procédures de distribution

Affaire de distribution N°246

Par ordonnance du juge de répartition auprès du tribunal de première instance de Bizerte en date du 8 novembre 2022, il a été annoncé l'ouverture des procédures de répartition de l'argent assuré provenant de la vente d'un bateau dénommé "Badi'a" appartenant à "l'Agence des Ports et des Equipements de Pêche" en la personne de son représentant légal.

Suite à la requête de distribution déposée par Mr. Taoufik Rahmouni au nom de l'Agence des Ports et des Equipements de Pêche, en la personne de son représentant légal.

Après la vente, les fonds ont été assurés auprès de la "Caisse des dépôts et consignations" et ont été évalués à quinze mille cinq cent soixante-treize dinars et 590 Millimes (15.573d, 590), conformément à la quittance de dépôt numéro M040080 du 12/5/2022, objet du certificat de dépôt numéro 65767 du 17/10/2022.

Ainsi, tout créancier qui souhaite participer à la répartition des sommes assurées doit, dans un délai de trente jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, présenter les arguments à l'appui de sa demande ou les notifier par lettre recommandée en respectant les dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale par l'intermédiaire d'un avocat, sous peine de déchéance de son droit à cette part.

2022403101VEPA2

Avis aux créanciers

Démission de séquestre et son remplacement

Société LA ROSA METAL SARL

Siège social : 1240 Feriana

Identifiant Unique : 1489835E

En vertu de la décision rendue en date du 19 décembre 2022 par le Président du Tribunal de première instance de Tunis, Chambre de séquestre, de liquidation et chargée des biens confisqués, dans l'affaire n°78 :

"L'acceptation de la démission de Monsieur Montassar Mansouri en tant que séquestre de la société "LA ROSA METAL" à partir du 19 décembre 2022 et son remplacement par Madame Sihem Khalfi afin d'occuper les fonctions de séquestre de la société "LA ROSA METAL" et de continuer le mandat".

Adresse du nouveau séquestre : N°19 Rue de Libye 4ème étage - Lafayette Tunis 1002.

2022403104VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGIL DE GESTION ET DE SERVICES S.AGE.S-S.A

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed - Ali Akid, Cité Olympique, El Khadhra - Tunis

I.U : 1400127/Z

La société Agil de gestion et de services a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2023 à 10h du matin au siège social de la Société Nationale de Distribution des Pétroles à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

6. Répartition du résultat de l'exercice 2021

7. Quitus aux administrateurs.

8. Détermination des jetons de présence.

9. Ouverture de matricules fiscaux auxiliaires pour les stations services gérées par la S.A.GE.S.

10. Approbation de nomination des membres du Conseil d'Administration.

2022R02991SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE AGIL DE GESTION ET DE SERVICES

S.AGE.S-S.A

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid, Cité Olympique, El Khadhra - Tunis

I.F : 1400127/Z

La société Agil de gestion et de services a l'honneur d'inviter ses actionnaires pour assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 10 janvier 2023 à 11h du matin au siège social de la société sis à l'avenue Mohamed Ali Akid Cité olympique el khadhra - Tunis à l'effet de délibérer sur l'unique point de l'ordre du jour :

1. Modification du statut de la société.

2022R02992SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du Plastique du Sud

Le Conseil d'Administration de la Société d'Injection du Plastique du Sud s.a, tenu le 12 décembre 2022. Convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 12 Janvier 2023 à 10 H du matin à son siège social à la Zone Industrielle Téjra Médenine Nord, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021

5. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

7. Fixation des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'administration

8. Questions diverses.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales de publication.

2022R02995SANB3

Convocation pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire

Ne Faisant pas appel public à l'épargne

Société "Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT"

Société anonyme

Au capital social de 120 000 Dinars

Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140

MF : 1586140X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société "Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT" SA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 23 Janvier 2023 à 9 Heures du matin à l'adresse suivante : "05 avenue commandant bejaoui - Immeuble Hafsi - 1er Etage - Sousse" à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Renouvellement mandat du commissaire aux comptes avec effet rétroactif pour les exercices 2021-2022-2023 ;

3. Lecture et approbation du rapport d'activité et ceux du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

4. Examen et approbation des conventions règlementées ;

5. Affectation des résultats et distribution des dividendes;

6. Quitus à l'organe de gestion pour sa gestion au titre de l'exercice 2021;

7. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire;

8. Approbation de l'augmentation du capital en numéraire;

9. Ouverture du délai de souscription à l'augmentation et énonciation expresse du numéro du compte indisponible;

10. Modification corrélative des statuts;

11. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration afin de réaliser l'augmentation définitive du capital et d'en fixer les modalités;

12. Questions diverses;

13. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2022S01507SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un Titre Foncier

Mme Naziha Bouafif titulaire de la carte d'identité Nationale n°01840850 délivre le 21/02/2022 annonce la perte de l'acte de propriété n°25986/06 du titre foncier n°657007 Nabeul située à Klibia Nabeul selon Certificat de perte 1662 délivré par la garde nationale de Klibia.

2022R02993DIVD2

Avis complémentaire de la demande de mise à jour numéro 9691

Attendu que le requérant Ezeddine Ben Habib Ben Mokhtar Kort et compagnie ont introduit une demande de mise à jour numéro 9691 auprès du tribunal immobilier de Bizerte en vue de l'inscription d'un contrat de vente et d'un certificat de décès dont le titre foncier est du n°2474 Bizerte.

Attendu qu'ils n'ont pas pu présenter le contrat de vente émanant de Mohamed Ali Taoufik Ben Bechir Annabi et au profit de Habib el Mokhtar Kort, ce contrat concerne la totalité d'un ensemble d'oliviers situé à l'Ouest de la forêt, comprenant 23 oliviers et se trouvant délimité au nord par Sadok Kort, au nord et au sud par l'acheteur, à l'Ouest par Sadok Kort et en partie par Ouakf sidi Essardi et faisant l'objet de la parcelle numéro 35 et faisant partie du titre foncier 16260, en outre ce contrat a fait l'objet dune autorisation du gouvernorat de Bizerte en date du 12/9/1960 sous le numéro 2747. Le présent avis de publication complémentaire se fait au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens le premier en langue arabe (journal Assabah : journées 20-21-22 décembre 2022) et le deuxième en langue française (journal le Temps : journées 20-21-22 décembre 2022) et ce au cours de trois jours successifs.

Attendu que la présente publication tient lieu de la non présentation du contrat objet de la demande d'inscription.

Par conséquent et par application des dispositions de l'article 17 de la loi numéro 34 année 2001 en date du 10/4/2001 portant mise à jour des titres fonciers, le présent avis de publicité tient lieu de non présentation du contrat demande.

Il est permis par conséquent à partir de la parution de la présente publication et jusqu'à l'expiration de deux mois intervenir ou faire opposition contre la demande.

2022R03000DIVD2

Avis de perte

Mr Jalel Ben Abdlkraim a perdu son titre de propriété numéro 111809 Sousse d'après le certificat de perte du 3/11/2022 délivré par la Police de M'saken et a été publié au Journal El Chourouk.

2022S01505DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed Ben Abdelsalem Abbes, titulaire de la CIN n°04067761, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/1768 objet du titre foncier n°35630 Monastir sis à la Rue Algérie délégation Moknine Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Moknine Ouest sous le n°723 en date du 16/12/2022.

2022S01506DIVD2